Santé/Prévoyance : un jeu d'équilibriste

Audiens s'est vu une nouvelle fois attribuer le marché des régimes de prévoyance et de frais de santé de FTV à partir de janvier 2027. Et qui dit nouvel appel d'offres dit nouveaux contrats et révision de l'accord Groupe. Pourquoi la CFDT a signé ? On vous explique les coulisses d'une négociation complexe. Un peu dos au mur quand même…

Jamais le contexte économique n'a été si tendu.

Sur le plan national d'abord, avec d'importants transferts de charges de l'assurance maladie vers les organismes de protection sociale qui, par répercussion, augmentent considérablement les tarifs des mutuelles.

Pour notre entreprise ensuite, économiquement contrainte, qui peine à maintenir sa participation financière.

Ceci aggravé par l'augmentation de l'absentéisme à France Télévisions qui plonge depuis plusieurs années notre régime de Prévoyance dans un déficit structurel.

Les négociations ont donc consisté en un jeu d'équilibre pour limiter la hausse des cotisations (colossale à l'origine) tout en conservant un bon niveau de garanties.

Résultat, pour obtenir :

- Une **amélioration des garanties** notamment sur le dentaire, la radiologie et la médecine de ville
- Une baisse drastique du coût de la surcomplémentaire.

Et limiter :

- La baisse de la participation employeur sur la partie santé. (Initialement, celle-ci devait passer de 71,55% à 67%, finalement, on a coupé la poire en deux, ce sera 69%).

Il a fallu se résoudre à accepter :

- Une hausse relativement modérée des cotisations au regard de ce qu'il se passe ailleurs.
- Une diminution des garanties prévoyance liées au risque arrêt de travail (incapacité et invalidité).

- Une légère baisse de la participation de France Télévisions aussi sur la partie prévoyance.
- Une couverture facultative spécifique aux trois Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique (Polynésie Française, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna) sur les risques incapacité et invalidité au taux de cotisation très élevé.

En conclusion, cet accord nous a semblé être un bon compromis avec de bons niveaux de protection.

Un accord qui intègre aussi, en partie, les hausses de cotisations générées par les derniers décrets. **Une anticipation qui devrait nous éviter une hausse démesurée des cotisations en 2028.** Car de nouvelles évolutions règlementaires sont attendues.

Et surtout, à défaut de signature, la direction aurait dû maintenir sa participation employeur aux mêmes taux que précédemment ce qui l'aurait conduite à revoir nos garanties à la baisse.